



---

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAL  
DU 25 MAI 2023

Présidence M. le Président THIERRY HENRY

**LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE**

- vu le rapport municipal n° 33/2023 « Réponse au postulat – Indemnités pour frais de baby-sitting » adopté en séance du 17 avril 2023 ;
- ouï le rapport de la commission chargée de l'examen de ce rapport ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

**décide**

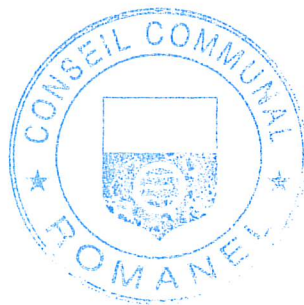
- de prendre acte de la réponse au postulat déposé par Madame la Conseillère communale Chloé Corthésy concernant l'étude de la possibilité d'indemniser les frais de baby-sitting pour les membres du Conseil communal.

Ainsi délibéré en séance du 25 mai 2023.

Le Président :



Thierry HENRY



La Secrétaire :



Manuela KAUFMANN

*Avis affiché le 31 mai 2023*